
MI 12-2022-34 : crédit de CHF 129'000.- TTC pour l'aménagement et l'équipement d'une antenne sociale dans le quartier de Saint-Mathieu

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 19 octobre 2021,
- Vu le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures - MI » du 17 mai 2022,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration – FA » du 6 juin,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, 6 non et 1 abstention (22 votants)

1. De réaliser l'aménagement et l'équipement d'une antenne sociale dans le quartier de Saint-Mathieu.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 129'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, estimée à fin 2023.
Si le bien ne devait pas être utilisé plus de 5 ans, la valeur résiduelle sera amortie durant sa dernière année d'exploitation.

EXPOSE DES MOTIFS

Les habitants de St Mathieu, anciens comme nouveaux, vont devoir se créer une identité autour de nouveaux repères et d'une nouvelle ambiance de vie à tisser. Pour que cela se fasse dans de bonnes conditions et qu'un réel esprit de vivre ensemble émerge à St Mathieu, comme cela a été réalisé dans d'autres nouveaux quartiers du canton, la Commune veut insuffler une dynamique collective avec ses habitants, en facilitant la participation citoyenne et la co-construction de leur propre vie de quartier. Dès lors, un groupement de citoyens représentatifs (ex : association de quartier) pourrait idéalement fonctionner comme interlocuteur-partenaire de proximité auprès du personnel de Mairie, afin d'identifier des problématiques et tenter ensemble d'y répondre au mieux.

Afin de permettre ce travail d'implication et d'appropriation de la part des habitants, la Commune met à disposition de ces derniers un local communautaire au centre du quartier, au pied d'un bâtiment.

Cette arcade sera louée pour une durée d'environ cinq ans, le temps de construire le bâtiment sur le secteur de la Goutte, nouvelle construction qui comprendra une école de musique ainsi qu'un espace intergénérationnel.

La livraison du local de Saint-Mathieu, d'une superficie totale de 154 m², est prévue en novembre 2023. Nous travaillons en collaboration avec les architectes du chantier afin que ce local réponde au mieux à nos attentes. Il comprendra les éléments suivants :

- un grand hall d'accueil et de partage de 68.5 m² avec cuisine intégrée ouverte sur l'espace
- une partie administrative avec 4 places de travail au maximum
- un local de partage de matériel
- WC
- une pièce stock / conciergerie
- une cave.

Les finitions du local sont :

- Plafond : faux plafond acoustique avec spots encastrés
- Murs : peinture / faïences dans WC sur les parties en contact avec de l'eau
- Sol : parquet / carrelage dans WC

Le propriétaire des lieux participe à hauteur d'environ 78 % au coût des travaux de finition des locaux, y compris les frais d'honoraires de mandataires.

Le Conseil administratif vous remercie de réserver le meilleur accueil à cette demande de crédit.

Le Conseil Administratif